

Objet de la procédure

Cette procédure vise à décrire l'organisation et le fonctionnement de l'aide à la création d'un club.

Définition

L'aide à la création d'un club.

Domaine d'application

Sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Prise en charge de la demande d'aide

Le club

Comment : Par courrier ou mail auprès du Président de la Ligue
 Quand : Lors de la création, de l'affiliation auprès de la FFRS.
 A qui : Auprès du Président de Ligue.

Remise de l'aide

Comment : Par chèque bancaire d'un montant de **100.00 €**.
 Quand : Lors de notre assemblée générale.
 A qui : Au président du club.

Condition

Le club

Licencié l'ensemble des adhérents.
 Avoir au minimum 3 licenciés lors de votre demande.

Ligue

L'adhésion ligue sera gratuite la première saison